

## Doctorat en études urbaines

**Téléphone :** 514 987-4121  
**Courriel :** meu.deu@uqam.ca  
**Site Web :** etudesurbaines.esg.uqam.ca

| Code | Titre                       | Grade                      | Crédits |
|------|-----------------------------|----------------------------|---------|
| 3895 | Doctorat en études urbaines | Philosophiae Doctor, Ph.D. | 90      |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Trimestre(s) d'admission</b>   | Automne  |
| <b>Contingent</b>                 | Programme non contingenté                      |
| <b>Régime et durée des études</b> | Temps complet : 4 ans<br>Temps partiel : 6 ans |
| <b>Campus</b>                     | Campus de Montréal                             |
| <b>Organisation des études</b>    | Cours offerts le jour                          |

### PROTOCOLE D'ENTENTE

Ce programme est offert conjointement par l'INRS et l'UQAM.

### OBJECTIFS

Le programme de doctorat en études urbaines vise à former des chercheurs en études urbaines. On entend par là des chercheurs spécialisés dans l'analyse du développement urbain, c'est-à-dire de la mise en valeur des potentiels physiques et humains localisés dans l'espace urbain. Ce programme met l'accent sur l'analyse, dans une perspective tant théorique qu'appliquée, des problématiques urbaines, dans leurs contextes territoriaux variés. Il privilégie les approches pluridisciplinaires et l'analyse critique, de même que l'analyse diagnostique et ses implications en matière d'intervention publique et privée en milieu urbain. Bien qu'ouvert aux apports de toutes les disciplines, le programme s'appuie principalement sur les sciences sociales, en particulier la démographie, l'économie, la géographie, la science politique et la sociologie.

Le programme et les activités de recherche sur lesquelles il s'appuie touchent donc à plusieurs axes thématiques:

- les transformations de la société urbaine; l'habitat et les dynamiques de milieux de vie; le développement local et communautaire;
- les populations et les flux migratoires;
- les changements des économies urbaines et régionales et la localisation des activités urbaines;
- les transformations des environnements naturels et construits; la morphologie et le patrimoine urbains;
- la gouvernance locale et métropolitaine ; la gestion des infrastructures;
- le tourisme urbain; la ville comme milieu de création et d'expression de la culture;

À cela s'ajoutent des axes de recherche transversaux, qui recoupent plus d'une thématique:

- les phénomènes urbains dans le développement international;
- l'analyse comparée des villes;
- les développements méthodologiques de pointe.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en sciences humaines (anthropologie, démographie, économie, géographie, histoire, histoire de l'art, psychologie, science politique, sociologie, etc.), en études urbaines, urbanisme, environnement, tourisme et loisir, en architecture ou en administration, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, et posséder les connaissances requises et une formation appropriée.

Le candidat devra présenter, en un texte d'environ trois mille mots, un avant-projet de recherche en études urbaines incluant des éléments de problématique et de cadre d'analyse, une question éventuelle de recherche, des indications sur la méthodologie envisagée et une bibliographie. Le candidat devra également soumettre l'accord écrit d'un professeur qui accepte de le diriger. Enfin, le candidat devra joindre à son dossier de demande d'admission trois lettres de recommandation. Une entrevue avec le candidat peut être exigée pour fins d'obtention d'informations supplémentaires sur cette question.

Le candidat devra avoir réussi au moins un cours de méthodes de recherche de niveau maîtrise ou l'équivalent. Ce ou ces cours comprendront normalement un volet consacré aux méthodes qualitatives et un volet consacré aux méthodes quantitatives. Le plan de ce ou de ces cours devra accompagner la demande d'admission. Le sous-comité d'admission et d'évaluation statuera sur le respect de cette condition d'admission en fonction du domaine de recherche de l'étudiant.

Exceptionnellement, un candidat dont le cheminement antérieur ne l'aurait pas suffisamment préparé aux études urbaines pourra se voir imposer un ou plusieurs cours d'appoint.

Par ailleurs, le candidat qui, de l'avis du sous-comité d'admission et d'évaluation, n'aurait pas rempli l'exigence relative à un cours de méthodes de recherche pourra se voir imposer un ou deux cours

d'appoint en méthodes de recherche.

Sont aussi admissibles les candidats qui, sans détenir une maîtrise, auront complété avec succès la première année du programme de Maîtrise en études urbaines (c'est-à-dire toutes les activités de scolarité, sauf le mémoire) avec une moyenne d'au moins 3,5 (sur 4,3) et qui, de l'avis du sous-comité d'admission et d'évaluation, auront démontré la capacité et la volonté de mener à terme des études de doctorat. Concrètement, un candidat qui ne détient pas de maîtrise serait admis comme candidat au doctorat moyennant les conditions suivantes :

1. avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5 pour les activités pédagogiques de la scolarité;
2. soumettre un avant-projet de thèse (une vingtaine de pages, indiquant la problématique du projet, le cadre d'analyse, les hypothèses de recherche et la méthodologie appropriée);
3. être appuyé par un directeur de recherche qui accepte de le diriger.

Tout candidat devra aussi avoir une connaissance suffisante de la langue française (parlée et écrite); la compréhension de l'anglais écrit est également exigée. La connaissance d'une troisième langue peut être exigée si elle est pertinente au sujet de recherche du candidat.

#### Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

#### Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission à l'automne seulement.

#### Méthode et critères de sélection

Évaluation du dossier académique, du texte de présentation auquel est annexé l'accord écrit d'un professeur qui accepte de diriger la recherche du candidat (obligatoire pour les candidatures en provenance du Québec et recommandé pour les candidatures extérieures) et des trois lettres de recommandation. Pour les candidatures de l'extérieur, le Comité d'admission doit s'assurer de l'existence et de la disponibilité d'une ressource professorale pertinente pour fin de direction de recherche.

Au besoin, entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation.

#### Régime et durée des études

Temps complet: quatre ans (plus une année de prolongation possible)  
Temps partiel: six ans (plus deux années de prolongation possible)

## COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Le doctorat en études urbaines comporte 90 crédits, dont 66 pour la thèse, 15 pour les cours et séminaires, 3 pour la préparation du projet de thèse et 6 pour l'examen doctoral.

Le cheminement typique proposé est le suivant :

#### Première année:

##### Premier trimestre (automne) :

EUR9111 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 1  
EUR9131 Séminaire doctoral 1

##### Deuxième trimestre (hiver) :

EUR9212 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 2  
EUR9232 Séminaire doctoral 2

#### Troisième trimestre (été) :

Activités de recherche

À ces séminaires et activités s'ajoute :

#### Au premier ou deuxième trimestre

#### Un cours optionnel

Ce cours, choisi parmi les cours de deuxième et troisième cycle offerts par l'Université du Québec et d'autres universités, devra être en relation étroite avec le projet de thèse de l'étudiant. Naturellement, les cours de spécialisation du programme de maîtrise en études urbaines constitueront le noyau de la banque de cours optionnels du programme de doctorat. La liste des cours proposés ne sera cependant pas exclusive et il sera loisible aux étudiants de choisir d'autres cours, avec l'approbation du Sous-comité d'évaluation et d'admission.

ou

EUR9118 Séminaire d'exploration en études urbaines

#### Deuxième, troisième et quatrième années :

##### Quatrième trimestre (automne) :

EUR9335 Séminaire de préparation du projet de thèse

##### Cinquième trimestre (hiver) :

EUR9840 Examen doctoral (6 cr.)

Cette activité s'offrira également au trimestre d'été de la deuxième année et au trimestre d'automne de la troisième année.

#### La thèse (66 crédits)

Le nombre de crédits (66) accordés à cette dernière étape reflète la volonté du programme conjoint de former des étudiants capables de faire de la recherche scientifique de haut niveau. Pour assurer un encadrement de qualité, trois crédits sont attribués au séminaire de préparation du projet de thèse, six à l'examen doctoral et 66 au produit final.

La thèse exposera les résultats d'une recherche poursuivie pendant les études de troisième cycle. Cette recherche devra apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances et démontrer l'aptitude de l'étudiant à poursuivre par la suite des recherches autonomes.

Après dépôt du texte en accord avec le directeur de thèse, l'étudiant sera soumis à une dernière évaluation par un jury qui sera constitué en conformité avec les règlements de l'Université du Québec. La composition du jury de thèse traduira la dimension d'interdisciplinarité rattachée au doctorat en études urbaines.

La soutenance publique de thèse est obligatoire.

## FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

## DESCRIPTION DES COURS

#### EUR9111 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 1

Ce séminaire porte sur l'évolution de la pensée et des approches en études urbaines. Il a pour objectif d'assurer à l'étudiant une connaissance approfondie de ce champ de connaissances. Il est

organisé autour d'un programme de lectures obligatoires qui fait une large place à une diversité de courants théoriques et disciplinaires ainsi qu'à l'approche comparative, de manière à favoriser une démarche de synthèse et d'appréciation critique des concepts utilisés par ceux qui s'intéressent à la ville. Plusieurs des textes lus au cours du trimestre peuvent être qualifiés de «classiques», alors que d'autres traitent de thèmes permettant d'aborder les débats théoriques plus contemporains. Le séminaire permet d'analyser la ville et l'urbanisation, à partir de divers corpus théoriques disciplinaires, en retenant principalement les aspects suivants: - la ville à travers l'histoire; - la ville comme espace social; - la logique de l'organisation spatiale et de la forme urbaine; - les processus de globalisation et de métropolisation ; - la gouvernance urbaine et métropolitaine; - les nouvelles périphéries urbaines; - les débats contemporains sur les enjeux sociaux et économiques de l'urbain. Dans le cadre de ce séminaire, l'étudiant est ainsi amené à répondre à des questions théoriques et épistémologiques sur le phénomène urbain et à situer les différents courants et écoles de pensée qui ont traversé le domaine des études urbaines.

#### **EUR9118 Séminaire d'exploration en études urbaines**

Cette activité, de contenu variable, offre un cadre flexible permettant d'accueillir les initiatives de professeurs (professeurs réguliers des institutions partenaires ou professeurs invités) ou d'équipes de recherche qui viseront à amener les étudiants à approfondir un thème particulier ou à prendre connaissance des développements en cours et de la recherche de pointe en études urbaines. Le ou les professeurs dont la recherche fait l'objet de ce séminaire assument l'évaluation des étudiants. Ces derniers sont invités à approfondir, dans le cadre d'un travail écrit, un des volets de recherche abordés dans ce séminaire.

#### **EUR9131 Séminaire doctoral 1**

Ce séminaire vise à familiariser les étudiants aux processus de recherche en études urbaines et à leur permettre une première exploration de leur recherche doctorale avec une insistance sur leur domaine de spécialisation. Une première partie de ce séminaire est consacrée à la présentation de leurs travaux respectifs par quelques professeurs représentatifs de différents types de recherche, à des discussions sur les aspects à la fois théorique et méthodologique de ces travaux de recherche ainsi qu'à des échanges sur le statut épistémologique des études urbaines et la question de l'interdisciplinarité. Cette première partie repose sur des exposés de professeurs, la lecture de textes proposés et des échanges sous forme de séminaire. Une deuxième partie est dédiée à l'approfondissement, par les étudiants, de leur domaine de spécialisation au moyen de lectures choisies, en accord avec leur directeur de recherche, en vue de produire un état de la question relatif à leur sujet de thèse. La troisième partie est vouée à des échanges sur les domaines de spécialisation des étudiants. Le responsable du cours assume la coordination générale du séminaire, anime les rencontres collectives, s'assure de la collaboration des directeurs de recherche et de la bonne marche des travaux individuels, et est responsable de l'évaluation des étudiants.

#### **EUR9212 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 2**

Ce séminaire fait suite au séminaire pluridisciplinaire 1. Il porte sur le passage de la théorie à l'analyse en s'appuyant sur les recherches contemporaines. Il poursuit deux objectifs. Le premier consiste à aborder de la manière dont, en études urbaines, on passe de la théorie à la formulation de questions de recherche ou de l'étude de problèmes urbains à une montée en généralité, sans toutefois entrer dans les considérations relatives aux méthodes et techniques de recherche. L'accent est donc mis sur la construction de problématiques de recherche. Le deuxième objectif consiste à dresser un bilan des recherches urbaines les plus récentes dans différentes disciplines, tout en retenant des thématiques centrées sur les enjeux urbains de l'heure, ici et à l'étranger.

#### **Modalité d'enseignement**

Ce séminaire comporte donc des lectures et des discussions collectives organisées autour d'un choix de textes (articles publiés dans les revues scientifiques) et éventuellement (selon les experts de passage à Montréal) de rencontres avec des auteurs invités à présenter le cheminement de leur réflexion. Les étudiants seront invités à dresser une liste des textes importants publiés récemment et à rédiger une synthèse de leurs lectures à partir d'une question générale formulée par le responsable du séminaire.

#### **Préalables académiques**

EUR9111 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 1

#### **EUR9232 Séminaire doctoral 2**

Ce séminaire vise à permettre aux étudiants d'approfondir leur projet de recherche doctorale avec une insistance sur l'approche méthodologique. Une première partie du cours est consacrée à quelques exposés de professeurs portant sur diverses approches méthodologiques en études urbaines. Une deuxième partie est dédiée à l'approfondissement, par les étudiants, de la stratégie méthodologique qu'ils adopteront dans leur recherche en lien avec leur domaine de spécialisation et les questions de recherche soulevées. Une troisième partie est dédiée à des échanges sur les approches méthodologiques des étudiants. Le responsable du cours assume la coordination générale du séminaire, anime les rencontres collectives, s'assure de la collaboration des directeurs de recherche et de la bonne marche des travaux individuels, et est responsable de l'évaluation des étudiants.

#### **Préalables académiques**

EUR9131 Séminaire doctoral 1

#### **EUR9335 Séminaire de préparation du projet de thèse**

Cette activité a pour but de mener les étudiants à l'examen doctoral centré sur le projet de thèse en leur offrant un lieu d'échanges pour élaborer leur projet de recherche doctorale en tenant compte des considérations éthiques. Une première partie est consacrée à préciser les éléments d'un projet de thèse et à définir un plan de travail dans le cadre de cette activité. Une deuxième partie est dédiée à la rédaction par les étudiants d'une version préliminaire de leur projet de thèse en collaboration avec leur directeur de recherche. Une troisième partie est vouée à un forum doctoral qui consiste en la présentation et la discussion des versions préliminaires des projets de thèse devant les directeurs de recherche concernés, les autres étudiants et professeurs du programme, et des experts extérieurs au milieu universitaire. À la fin de cette activité, les étudiants doivent déposer une version améliorée de leur projet de thèse. Le responsable du cours assume la coordination générale de l'activité, s'assure de la bonne marche des travaux individuels, organise et anime le forum doctoral, et est responsable de l'évaluation des étudiants (succès ou échec).

#### **Préalables académiques**

EUR9111 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 1 ; EUR9212 Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 2 ; EUR9131 Séminaire doctoral 1 ; EUR9232 Séminaire doctoral 2 et cours optionnel ou EUR9118 Séminaire d'exploration en études urbaines

#### **EUR9840 Examen doctoral**

Dans le cadre de l'examen doctoral, l'étudiant doit faire la démonstration qu'il maîtrise son domaine de recherche à l'intérieur du champ de connaissances des études urbaines et que son projet de thèse répond aux exigences du programme. L'étudiant doit rédiger un texte, d'une longueur maximale de 20 000 mots, (incluant les tableaux et les figures mais excluant la bibliographie et les annexes), présentant une revue critique des écrits sur son domaine de recherche de même que la problématique de sa thèse, son cadre d'analyse, les questions, objectifs et hypothèses de recherche, la méthodologie appropriée et un échéancier de travail. Ce texte doit être transmis en format Word. Si le

texte n'est pas conforme à cette exigence, un avis sera transmis à l'étudiant. L'étudiant disposera d'un délai de deux semaines pour revoir son texte pour le rendre conforme à la limite de 20 000 mots. Il doit, de plus, défendre oralement ce texte devant jury et apporter les corrections demandées, s'il y a lieu. Cette activité est évaluée par le jury selon la notation succès/échec.

Préalables académiques

EUR9335 Séminaire de préparation du projet de thèse

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.  
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 16/05/17, son contenu est sujet à changement sans préavis.  
Version Hiver 2013